

## Procès-Verbal - Conseil Municipal

### Séance du 17 Novembre 2023

L'an 2023 et le 17 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

**Date de la convocation : 31/10/2023**

**Nombre de membres**

- **Afférents au Conseil municipal : 29**

**PRESENTS:** M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick, MM : CARLETTO René, COWET Vincent, GUISSÉ Jean-Claude, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

**ABSENT(S) :** Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M PIHÉRY André, METAYER Cassandre à M CARLETTO René, SOGORB MOUTEL Annie à M JOLY Maurice, MM : BLANCHARD Michel à MME HOUSSIN Yvette, BLANDIN Jean-Yves à MME HERBERT Caroline, COLLÉAUX David à MME CHOTARD Chantal

Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, MERIENNE Elisabeth, M. LE JONCOUR Antoine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. COWET Vincent

---

#### **I. Projets de délibérations proposés au Conseil Municipal**

##### **1. 2023 -092 COMMANDE PUBLIQUE (1.2) Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif**

- Vu les articles L.1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération en date du 18/11/2022 par laquelle la commune de GUER a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service assainissement collectif.
- Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures,
- Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les offres remises par les candidats,
- Vu le rapport de Monsieur Le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,
- Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,
- Vu la note explicative de synthèse explicative

Considérant que le Conseil Municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- D'APPROUVER le choix de retenir la société **VEOLIA** comme délégataire en charge de son service public d'assainissement collectif sur le périmètre de GUER à compter du 01 janvier 2024 et pour une durée de 10 années

- D'APPROUVER le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes
- DE L'AUTORISER à signer le contrat de délégation de service public pour son service public d'assainissement collectif sur le périmètre de GUER à compter du 01 janvier 2024 et pour une durée de 10 années
- DE L'AUTORISER à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL-Favorable:** A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)